

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL259

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 13, après le mot :

« commission »,

insérer les mots :

« mentionnée au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.